

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mr Fathi OUCHEM qui a donné pouvoir à Mr Bernard VERVAET
- Mr Jean-Raphaël RIZZOLI qui a donné pouvoir à Mme Céline GARNIER
- Mr Stéphane DENIZOT qui a donné pouvoir à Mr Sylvain DUMAS

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Pierre MARCAUD est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2014

Monsieur Stéphane BONU donne lecture du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2014, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

A

3. SERVICE CIVIQUE

Juliette NUZILLAT qui a été recrutée par la Commune dans le cadre d'une mission de service civique se présente au Conseil Municipal. Elle travaillera dans le domaine de la solidarité pour les personnes âgées. Elle explique qu'elle a rédigé un questionnaire en leur direction afin de déterminer leur besoin afin de leur proposer des services.

Elle précise qu'elle a rencontré une personne de la Commune de St DESERT qui effectue la même mission. Celle-ci lui a donné des orientations afin d'effectuer sa mission. Lundi, elle participera à une réunion de l'Association « Amitié et Détente ».

4. FINANCES **Point sur les finances**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 12 décembre 2014 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 386 965,36 € et les recettes à 427 876,73 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 275 348,84 € et les recettes s'établissent à 213 003,62 €.

Le Solde de la subvention PIIC (travaux d'accessibilité) d'un montant de 16 752 € a été versé à la Commune. Les produits de la Taxe d'Aménagement du mois de novembre se montent à 10 761,18 €.

Suite à la dissolution du Syndicat de perception, la commune de farges percevra en 2015 : 3057, 01 € et 376,54 €.

Amortissements (décision modificative)

Madame Céline GARNIER informe les élus que suite au transfert de la compétence urbanisme au GRAND CHALON au 1^{er} janvier 2012, les amortissements sur les dépenses d'investissement « urbanisme » ne devaient plus être effectuées à compter de cette date. Une décision modificative doit être prise afin de régulariser cette situation.

En fonctionnement :

023 – Virement de la section d'investissement 4903 €

042 – article 7811 – reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 4903 €

En investissement :

021 – Virement de la section de fonctionnement 4903 €

040 – article 2802 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme 4903 €.

Les élus prennent acte de cette décision.

Autorisation de paiement pour dépenses d'investissement 2015 (délibération)

Madame Céline GARNIER explique au Conseil Municipal que certaines factures d'investissement 2015 devront être mandatées avant le vote du Budget Primitif 2015. A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 jusqu'à concurrence de 25 % des dépenses d'investissement budgétisées sur 2014.

Indemnités de Conseil Trésorerie (délibération)

Madame Céline GARNIER rappelle aux élus qu'une indemnité au Comptable du trésor est versée chaque année. Celle-ci est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à laquelle s'ajoute une indemnité de confection des documents budgétaires.

Après délibération, les conseillers décident d'attribuer cette indemnité au percepteur.

La délibération prise à cet effet sera valable pour la durée du mandat ou jusqu'au changement de Comptable.

5. GRAND CHALON : Désignation du représentant de l'OFI (délibération)

Madame Céline GARNIER informe les élus que dans le cadre de la prise de compétences du GRAND CHALON, il convient de désigner un représentant de la Commune afin de participer aux réunions de l'Observatoire des Finances Intercommunales (OFI). Après discussion, les élus désignent madame Céline GARNIER comme représentant de l'OFI.

6. DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE JACQUES PREVERT (délibération)

Le collège Jacques Prévert sollicite une aide financière de la Commune dans le cadre d'un voyage en Angleterre pour les élèves de 4^{ème} (y compris la classe SEGPA). 7 élèves de FARGES se rendent à ce voyage. Après délibération, les élus décident à l'unanimité d'octroyer la somme de 210 € pour ce voyage soit 30 € par élève. Cette dépense sera inscrite sur le Budget Primitif 2015.

7. VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé de s'inscrire dans le dispositif de participation citoyenne appelé « voisins vigilants ». Une réunion avec les administrés de FARGES a eu lieu pour présenter le dispositif et afin de désigner des référents. 14 personnes se sont portées volontaires : Roland MERCIER, Emmanuel DEVICQUE, Julie BASBAGILL, Jean-Claude VIEUBLE, Jean-Claude NOUVEAU, Michel MASSON, Robert PICARD, Jean-Paul CHANAS, Mme et Mr KEIR, Denis CORNET, Frédéric HEURTIER, Jérôme CUENOT, Stéphane BONU. Une réunion sera organisée avec les référents et la Gendarmerie afin de préciser le rôle du référent et de mettre en place cette mesure.

8. ECOLE : Compte-rendu conseil d'école – Travaux à prévoir

Monsieur Stéphane BONU présente le compte-rendu du conseil d'école du 6 novembre dernier :

- Election des parents d'élèves: 93 électeurs, 69 votants soit un taux de participation de 74,19 %. Sont élues : Bernadette HABA, Roxane MARTIN et Christine TRAVERS.
- Effectif de l'école : 21 CM, 21 CP-CE1-CE2 et 31 MATERNELLE
- Equipe enseignante : Mme AMEYE est en arrêt maladie pour une durée indéterminée. Après avoir été remplacée par deux enseignants, un professeur la remplacera jusqu'à sa reprise.
- Bilan Coopérative scolaire pour l'année 2013-2014 :
En maternelle - passif au 1/09/2013 : 713,79 €. Total des charges 2013-2014 : 2581,37€. Total des produits 2400 € soit un résultat déficitaire de 180,87 € pour l'année scolaire. Actif au 1/09 /2014 : 532,92 €.
En élémentaire : passif au 1/09/2013 : 1488,82 €. Total des charges 2013-2014 : 1272,47 €. Total des produits 1741 €, soit un résultat excédentaire de 468,53 € pour l'année scolaire. Actif au 1/09/2014 : 1957,35 €.
- Projet de l'année :
Spectacle jeune public : les CM vont assister à la représentation de « aucun homme n'est une île » le vendredi 7 novembre. (Entrées payées par la coopérative, le transport des élèves par la mairie).
La classe CP-CE ira voir « Rumba sur la lune » en mars (l'entrée et le bus sont financés par le GRAND CHALON)
Farg'illumine : le vendredi 5 décembre.
Fête de Noël : jeudi 18 décembre : marché de Noël à 16H30, spectacle à partir de 18H15 avec Cyril Bonnier sur le thème de la Russie, le verre de l'amitié sera offert par les parents d'élèves après le spectacle.
Les élèves de la Grande section au CM2 iront à la piscine les lundis en fin de matinée du 7 avril au 12 juin.
- Travaux à prévoir : les fenêtres de la classe de maternelle sont à changer. Des devis ont été demandés pour ces travaux. Suite à la visite de sécurité des bâtiments par un pompier, une porte anti-panique doit être installée (côté bac à sable) à l'école maternelle.

9. Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière Fontaines-Farges (SIGFFF) compte-rendu de la séance du 28 novembre 2014

Partie financière :

Un excédent de 150 000 € est constaté à la clôture de l'exercice 2014. Le Syndicat n'a pas vocation à avoir autant de trésorerie puisque les travaux ont été déjà effectués (régénération, travaux...). Sur les 150 000 €, il a été proposé aux membres du Syndicat de reverser 60 000 € aux communes membres, soit 12 000 € pour FARGES et 48 000 € pour FONTAINES.

Vente d'une parcelle de 24 ha par le groupe APPR au prix de 15 000 €. Cette parcelle serait achetée par la Commune de FONTAINES pour être ensuite vendue au Syndicat des forêts afin d'y installer des panneaux photovoltaïques. L'Office national des Forêts aura un droit de regard sur ce projet.

10. CCAS : Actions de fin d'année

14 colis double et 17 colis simple seront distribués aux personnes âgées de plus de 75 ans. Une boîte de chocolat sera offerte aux personnes âgées qui résident en maison en maison de retraite.

Des calculatrices pour les élèves de CM2 et des livres pour les autres classes seront offerts lors de la fête de Noël de l'école.

11. Compte-rendu du comité de pilotage » programme local de réduction des déchets » du 14 novembre

Cette question est reportée pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

12. Pavoisement de la façade de la Mairie

Madame Céline GARNIER présente aux élus un comparatif de devis pour l'achat de drapeaux de façade. Deux drapeaux seront installés sur la façade de la Mairie. La Commune utilisera les drapeaux qu'elle possède, et procèdera à leur remplacement ultérieurement.

13. FARG'INFOS

Les élus listent les différents articles qui paraîtront dans le FARG'INFOS qui sera distribué mi-janvier.

Monsieur GRESS demande aux élus de lui remettre les articles avant le 25 décembre.

Questions diverses

- Remerciement de l'Association « AFSEP » pour la subvention que la Commune leur a accordé.
- Monsieur Nicolas RENAUD-BEZOT a donné sa démission au Conseil Municipal, suite à sa mutation professionnel.
- Mr Stéphane BONU informe les élus que la Commune économisera 2000 € sur ses contrats d'assurance.
- Farg'illuminé : 40 enfants ont défilé dans les rues de FARGES. L'Association JOESPoir qui s'est associée à cette manifestation a récolté 280 € pour la vente de bougies. Les bénéfices de celle-ci seront reversés à la recherche qui lutte contre la Sclérose Latérale Amyotrophique.
- PSC1 : Bon retour des personnes qui ont suivi la formation PSC1. Une formation sera programmée en 2015 pour les jeunes qui effectueront un job d'été ainsi qu'aux membres du Conseil de Jeunes.
- Conseil de jeunes : Un karaoké sera organisé le 17 janvier. Une visite de l'Assemblée Nationale est prévue en 2015. Une subvention de 1000 € sera attribuée par Mme la Député pour l'organisation de cette sortie.
- Le matériel acheté pour l'accueil périscolaire d'un montant de 800 € sera subventionné à hauteur de 80 % par la caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire.
- Invitations vœux du Maire : Les vœux de la Municipalité auront lieu le samedi 10 janvier 2015 à 11H30.
- Ballades vertes : La société « PICBOIS a été retenue pour la pose de balisage. Le coût total de cette opération se monte à 6400 €. Une subvention de 3200 € sera versée par le Conseil Général.
- Inondations : suite aux deux réunions qui se sont déroulés en mairie avec les riverains touchés par les inondations, les travaux envisagés ne pourront pas être faits à court terme. Un arrêté de catastrophe naturelle va être publié le 16 décembre prochain. 283 habitations et 41 artisans ont été touchés par ces inondations sur l'Agglomération. A compter de 2016, la compétence « gestion des rivières » sera reprise par le GRAND CHALON.
- Mme MORIN Joëlle est désignée comme référent élu « santé » par la Commune pour la représenter auprès du GRAND CHALON.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 9 janvier 2015 à 18H00

Le Maire

Sylvain DUMAS